

Date de Convocation :
19 février 2025

Affiché le :
3 mars 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 19

Conseil d'administration Séance du 28 février 2025

Délibération n°44-2025 Donation d'un particulier à l'ésam

Mme Agnès DOLHEM a été désignée secrétaire de séance.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Madame Monique MAIN souhaite faire un don à l'école supérieure d'arts et médias de Caen Cherbourg. Il s'agit du matériel suivant :

- appareil photo moyen format Hasselblad 500 C/M n° série RI 1294416
- objectif moyen format Carl Zeiss 80 mm n° série 6862048
- posemètre Gossen Lunasix 3

La valeur globale est estimée à 3 000€.
Il est demandé au Conseil d'administration d'accepter ce don.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Approuve la donation par Monique MAIN de l'ensemble du matériel mentionné ci-dessus.

Dit que ce matériel sera inscrit dans l'actif de l'ésam pour une valeur de 3 000€.

Autorise le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 3 mars 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250303-Delib-44_2025-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025